

Procès-verbal de l'Assemblée générale du

Jeudi 23 mars 2023 Au restaurant La Brique à St-Légier

L'ordre du jour est le suivant :

- 1) Ouverture de la séance, liste des présences.
- 2) Adoption du procès-verbal de l'Assemblée du 7 avril 2022 disponible sur www.gcas.ch
- 3) Rapport du Président
- 4) Rapport du caissier
- 5) Rapport des vérificateurs
- 6) Adoption des rapports et décharge au comité
- 7) Fixation des cotisations annuelles pour 2024
- 8) Elections et démissions
- 9) Désignation des vérificateurs des comptes pour l'exercice comptable 2023
- 10) Information sur l'étude du sondage pour l'élaboration d'une fusion des groupements des commerçants et artisans de Blonay « GCAB » et St-Légier « GCAS »
- 11) Propositions individuelles et divers

La partie statutaire sera suivie d'une présentation de l'entreprise Sinopie Sàrl, active dans la restauration d'art de biens patrimoniaux, qui a notamment participé à la restauration du château d'Hauteville à St-Légier.

Pour terminer cette soirée, le comité convie ses membres à partager un repas en commun.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Guy Marti.

Il souhaite la bienvenue aux membres présents et salue particulièrement la présence de Monsieur le Syndic Alain Bovay de la commune de Blonay-St-Légier, Monsieur Jean-Marc Nicolet Municipal de la commune de Blonay St-Légier, les membres du comité du Groupement des Commerçants et Artisans de Blonay représentés par les membres du comité : Madame Natacha Turrian vice-présidente, Madame Danièle Guex et M. Olivier Bonjour membres du comité.

Sont également saluées pour leur présence : Madame Marlène Nerini rédactrice et Marianne Jaquet, graphiste du journal COMM'une info.

Le Président remercie d'avoir répondu présent à l'invitation à cette AG et se plaît de constater la belle affluence pour cette soirée.

1) Ouverture de la séance, liste de présence

Se sont annoncés en retard :

Anthamatten meubles et Beauté Gourmande

Se sont excusés :

32 membres soit : l'Auberge communale, Restaurant la Bénédiction, Aqua Delfinée, Balsiger Mathieu, carrosserie du Rond-Point, Nick et Marina Schuler physiothérapeutes, Grisoni Carrelage Sàrl, le Home Salem, Molotov Events SA, Olivier Vodoz fiduciaire, Dimab Riviera, Bercher consulting Sàrl, Betschart Thomas, Aton Management SA, Acsys Engineering Sàrl, Emyx SA, Mme Borloz d'Art de Plaire, L'Atelier d'Amélie, Cornaz Fontanellaz SA, Grisoni Zaugg SA, Stöckli Swiss Sports, Life School Riviera, Osthéopate Blatti Angélique, Dresse Marzano, Guy Müller, Sandra Savoy de One Santé, De Jeffrey Bernard membre honoraire, Effet Papillon, Joss Parcs et Jardins, Garage du Mont-Pèlerin, ainsi que Mme Cécile Enjolras responsable de projet et M. Bernard Schmid Directeur de la Promove, ainsi que M. Alexandre Grandjean, Président du GCAB.

Les commerçants et artisans présents (61 personnes)

Amstein SA, Cidrerie de St-Légier, Centre Coop la Chiésaz, Dona Coffee Sàrl, Entre Ciel et Pierres, Anthamatten Meubles SA, Boulangerie Golay SA, Art'Optique SA, Hôtel Modern Times, Groupe médico-dentaire du Haut-Lac, Cuisine-Services RM Sàrl, Ducraux Philippe Ebenisterie, Garage Atelier de St-Légier Sàrl, Idéalcéramique SA, Isopym Sàrl, Garderie Tout en Couleur, Tania Lathion Massages de santé, Monnard SA, Nectardesign, Omnia Immobilier SA, ON Santé Sàrl, Restaurant le Lob, Eric Rochat membre honoraire, Swiss RC ProTech Sàrl, Rochat Solaire SA, Carrosserie Car-Point SA, Gilbert Aubert SA, Digi Adriana Bloch, Laurent Ducraux menuisier, La Villa, Beauté Gourmande, Massonnet SA, Le Saint fitness Studio, Restaurant La Brique, Ming Menn, Buvette des Mossettes, Frédéric Mamin, membre honoraire, Le GCAB et Mme Fanny Pilet de Sinopie Sàrl.

Les membres ayant été convoqués par courrier et par email, conformément à l'art 8 des statuts de ce fait les délibérations peuvent démarrer selon l'ordre du jour envoyé.

Lecture de l'ordre du jour qui a été envoyé avec la convocation et n'a pas été modifié. Le Président demande qu'un vote soit effectué pour valider l'ordre du jour :

Avis contraire : 0

Abstention : 0

L'ordre du jour est donc accepté à l'unanimité.

2) Adoption du procès-verbal de l'Assemblée du 7 avril 2022 (disponible sur www.gcas.ch)

Des exemplaires du PV sont à disposition des membres dans la salle.

Y a-t-il des remarques ou compléments, corrections que vous souhaiteriez apporter au PV ?

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Avis contraire : 0

Abstention : 0

Le procès-verbal est donc accepté à l'unanimité

Le Président remercie Mme Aurélie Favez pour la rédaction du P.V.

3) Rapport du Président

Mesdames et Messieurs les membres du Groupement des Commerçants et Artisans,

Depuis notre dernière assemblée du 7 avril 2022, votre comité s'est impliqué à maintenir et mettre à profit le commerce local selon nos possibilités, de tenter avec les autorités de la nouvelle commune d'effectuer un suivi des implications précédentes et de rappeler les engagements communs de ce qui avait été convenu comme partenariat lors de la création du journal (inter)communal il y a 10 ans.

Les tâches du comité ont été réparties et Madame Manuella Debernardi a fonctionné comme vice-présidente, Madame Aurélie Favez s'est impliquée à effectuer l'ensemble du secrétariat, Madame Marianne Jaquet la communication avec notamment la vie du site www.gcas.ch, selon les présentations de vos activités que vous pouvez nous faire parvenir ainsi que les Newsletters, Monsieur Danilo Pires a endossé la responsabilité des finances ainsi que la représentation du GCAS à la Promove avec votre serviteur.

Cette année d'après COVID nous a permis de finaliser les accords des réalisations et participations financières du fond commun entre le GCAS et feu la commune de St-Légier, avec laquelle nous avons constitué une aide d'infrastructures par un fond commun.

Au vu des réalisations et échanges effectués avec ce fond d'aide, en collaboration avec le municipal en charge, Monsieur Gérald Gygli, que je remercie pour sa collaboration et sa confiance témoignée au GCAS tout au long de ce processus.

Je suis convaincu que l'ensemble des bénéficiaires apprécie cette aide effectuée entre la commune et le GCAS.

Je me plais également de relever que nos implications en 2018 que nous avons effectuées pour la passerelle qui enjambe la route de St-Légier à la gare d'Hauteville en cours de réalisation, permettra, lors de sa mise en service, de proposer une prestation complémentaire à notre membre l'Hôtel Modern Times, ainsi qu'une sécurité précieuse tant pour les résidents de la Cité du Genévrier, ses employés ainsi que pour les habitants de ce secteur.

En regardant toujours dans le rétroviseur, j'ai une très forte satisfaction de présider ce soir cette assemblée en ce lieu.

Oui, effectivement, lorsque j'étais président du conseil communal de St Légier, j'avais organisé le lien début 2007 entre les autorités et la direction COOP Vaud afin d'étudier la possibilité de créer un magasin sur le territoire de la commune de St-Légier.

Dès lors, je n'imaginai pas que j'allais par la suite être membre du comité du GCAS et présider l'assemblée du groupement ce soir au sein de cette réalisation initiée.

Les propositions de site effectuées en 2007 aux représentants de COOP Vaud en comprenaient deux. Soit, la parcelle privée de la route de Chamoyron, en contrebas des places de parc actuelles de la boulangerie les Arcades et cette parcelle, également privée, qui a permis, grâce à l'accord du propriétaire privé du bien fond et de l'implication de nos autorités, la possibilité de cette réalisation.

Pour le comité du GCAS, il nous est même très appréciable de voir une signalisation mentionnant les commerces de ce nouveau site par leur logo sur une enseigne de type totem.

J'ose être positif pour la réouverture du dossier, afin d'obtenir un futur accord des autorités, car ce type d'enseigne nous avait été refusée il y a quelques années lors de nos demandes d'autorisations pour la pose de ce type de signalisation sur la partie commerciale au bas de la route des Deux-Villages et dans les zones industrielles.

Elle ferait sens afin d'harmoniser avec la signalisation effectuée sur la traversée du village de Blonay.

Lors de mon rapport de l'année dernière, je vous informai que nous n'avions pas eu d'échange avec le nouveau collège municipal et qu'au vu des entretiens et engagements que nous avons travaillés avec l'ancienne municipalité de feu la commune de St-légier, nous avons fait parvenir un courrier d'information de nos implications qui contenaient 14 points permettant aux autorités de la nouvelle commune d'être avisée et d'effectuer un suivi.

Une réponse écrite point par point nous est parvenue fin juillet avec une rapide discussion sur de ces réponses lors de la rencontre du 31 octobre 2022 initiée par nos autorités.

Pour cette rencontre, le collège municipal était présent au complet, et les présidents des groupements accompagnés chacun par un membre de son comité.

Malgré cette revue rapide des réponses municipales, votre comité reste sur un sentiment non abouti sur plusieurs points.

L'autre point de cette rencontre initiée par nos autorités était d'échanger sur les possibles restrictions d'électricité et plus particulièrement des éclairages publics et des décorations lumineuses de Noël.

Il en est ressorti qu'au vu que le GCAB est engagé financièrement sur les décorations lumineuses pour les fêtes de fin d'année et que le GCAS ne l'est pas, il a été décidé par équité de maintenir les décorations lumineuses comme par le passé avec quelques adaptations selon les directives fédérales et cantonales (particulièrement sur l'horaire).

Avec stupéfaction, j'ai constaté, comme plusieurs d'entre vous qui me l'avait fait remarquer, ainsi que quelques citoyens, la disparité des décorations lumineuses de Noël entre la traversée du village de St-Légier et celle de Blonay. Clairement presque rien à St-Légier et plein pot à Blonay.

J'ai également été très surpris dans un premier temps et surtout très déçu de la part des autorités de ne pas avoir fait appliquer le choix commun lors de la rencontre du 31.10.2022 et surtout de n'avoir eu aucune information ou contact.

De ce fait, au vu de cette situation pas acceptable à l'égard des commerçants et artisans, j'ai fait part vers la mi-décembre de mon grand étonnement à nos autorités que pour St-Légier de la route des

Deux-Villages depuis le café de la Place jusqu'au Home Salem, le traditionnel éclairage de Noël le long de la traversée du village n'a pas encore été totalement effectué.

Malgré plusieurs échanges de courriels avec le municipal délégué Monsieur Jean-Marc Nicolet, le seul argument évoqué fut que suite aux travaux de la traversée du village et que la pose des nouveaux mâts des lampadaires posés ne permettaient pas la pose des décorations.

On peut être surpris que le 31 octobre soit env. 5 semaines avant l'installation des décorations, le problème n'est pas connu.

Il est fort dommage de rester sur un problème car à tout problème il y a une solution.

Il est tout au plus regrettable de débiter une première expérience de fusion communale sans décorations lumineuses de Noël pour un secteur et avec pour l'autre secteur de la nouvelle commune. Il plus que regrettable que pour le secteur des artisans et commerçants qui, après le COVID, a subi les travaux de réfection de la traversée du village avant d'être plongé dans l'obscurité totale.

Au vu des échanges avec le municipal en charge, Monsieur Jean-Marc Nicolet, je reste néanmoins positif afin de trouver ensemble une belle harmonie et démontrer que ce fut un incident de jeunesse de la nouvelle commune.

Cet état de fait doit nous permettre d'en tirer les conséquences, de s'impliquer et informer pour faire vivre cette traversée à la hauteur des implications économiques qui ne sont certainement pas négligeables au bien de la commune de Blonay – St-Légier.

Dans le cadre de la 3^{ème} édition des mérites de l'économie Riviera – Lavaux organisé sous la responsabilité de la Promove, votre président a pris place au sein du Jury principal des Mérites comme représentant des associations locales de commerces et artisans de la Riviera-Lavaux.

Au mois de mai de cette année, le journal (inter)communal fêtera sa dixième année d'existence.

Comme cadeau d'anniversaire, il a été malheureusement décidé d'effectuer une parution de moins, soit 6 parutions au lieu de 7.

Pour rappel, il a été validé en début d'année 2013 entre les autorités de Blonay, les autorités de St-Légier, les membres du GCAB et les membres du GCAS d'un accord pour un nombre de 7 à 8 parutions. Même si certains arguments de nos autorités peuvent être compréhensibles pour le passage de 7 à 6 parutions, cette décision a été actée et ensuite communiquée aux représentants des groupements membres du comité de rédaction.

Actuellement, on peut signaler le mécontentement exprimé par le GCAB et le GCAS, en démontrant le décalage lors de la parution entre l'annonce d'une animation et le jour de l'activité qui est espacée de plus d'un mois est contraire au but recherché.

Exemple : le marché de Noël à Blonay ainsi que diverses activités sportives et commerciales.

On peut qu'espérer que nos autorités se repositionnent sur ce programme de parution.

Globalement, notre journal (inter)communal auquel nous sommes partenaire par l'apport des annonces qui vous sont prioritaires, ne doit pas faire sa révolution suite aux changements des autorités et la nomination d'une nouvelle rédactrice.

Nous restons confiants, mais nous avons le sentiment que nous devons être vigilants afin de conserver la base validée, le style de rédaction et le graphisme très apprécié par une très grande majorité des lecteurs locaux.

Les groupements tiennent, malgré notre minorité, au maintien du contenu rédactionnel relatant la vie à Blonay-St-Légier, en restant apolitique tout en conservant les repères de lecture du journal permettant d'orienter à chacun sa lecture.

Il serait dommage que le futur l'oriente vers un style magazine plus politique ce qui remettrait en cause le partenariat.

Actuellement, une chartre a été remise par les autorités aux groupements et elle est en phase d'étude aux seins des comités du GCAB & GCAS.

Vous dire également que nos autorités nous ont sollicité pour désigner un représentant du GCAS afin de faire partie de la commission municipale sur la mobilité. J'ai le plaisir de vous informer que Monsieur Florian Vial, directeur du garage du Mont-Pèlerin, a accepté de représenter notre groupement. Je remercie Monsieur Vial d'avoir accepté cette fonction. Il est bien entendu que vous pouvez sans autre lui communiquer vos propositions est remarques.

Même si aujourd'hui la nouvelle commune, née d'à peine 15 mois, doit encore trouver son rythme de croisière, nous restons confiants que le futur puisse se renforcer avec votre groupement tout en améliorant la communication telle qu'effectuée auparavant, ainsi que la collaboration pour des projets et réalisations à l'image de la passerelle de la gare d'Hauteville, ainsi que sur les implications en souffrance pour le bien de l'économie locale.

Au niveau des membres, à ce jour nous sommes 121 membres pour 123 il y a une année. 2 membres ont démissionné, 3 membres ont cessé leur activité et 3 membres nous ont rejoint dès le début de l'année

Le site du GCAS www.gcas.ch se fera un plaisir de recevoir vos visites.

Je terminerai par mes remerciements aux autorités communales de l'attention effectuée ainsi que pour les prochaines, en collaboration avec le comité du GCAS, ainsi que pour vos présences ce soir.

A vous Mesdames et Messieurs les membres du groupement, je vous remercie pour votre confiance, votre soutien au journal COMM'une info, votre implication et échanges avec votre comité, vos présences chez notre nouveau membre qui va nous substanter ce soir.

Vous remerciez de vos implications à nos sollicitations qui nous donnent l'impulsion pour vous représenter ainsi que vos rôles sociaux économiques indispensables à nous tous.

A vous, chers membres du comité, qui répondez à mes sollicitations et qui dynamisez le comité par votre jovialité et esprit d'aide mutuelle malgré la charge d'implication non négligeable effectuée dans l'ombre pour notre groupement, travail indispensable à son bon fonctionnement.

Sachez que personnellement, j'apprécie le travail que vous accomplissez dans un esprit constructif pour le bien commun.

Si aujourd'hui, la reconnaissance est toujours présente, elle vous revient.

Je vous remercie de votre attention.

4) Rapport du caissier

Monsieur Danilo Pires

Chers membres, chers invités.

Je vous présente le rapport du caissier concernant les comptes 2022.

Aussi, je vous informe que les comptes ont été validés par les vérificateurs, Madame Rimlinger (1^{ère} vérificatrice) et Monsieur Haldimann (2^{ème} vérificateur).

J'ai le plaisir de vous informer que nous avons fait un bénéfice en 2022 car nous avons repris les cotisations (qui est notre principale source de revenus).

En effet, au 1^{er} janvier nous avons une fortune de CHF 19'188.- et au 31 décembre cette fortune était de CHF 22'669.-.

Je vous rappelle qu'en 2022 nous avons eu une perte de CHF 16'664.- à cause de l'exonération des cotisations et des frais engendrés par l'évènement organisé pour fêter les 40 ans du GCAS.

Notre caisse présente un solde de CHF 346,80.- (principalement avec des sous de notre dernière AG.

Notre compte postal n'a présenté que peu de variation avec un résultat à la fin de l'année de CHF 34'820,48.-.

Notre compte Raiffeisen n'a pas varié et présente un solde de CHF 11'897,99.-.

Nous avons amorti les parts sociales concernant l'Espace Pléiades comme chaque année de CHF 350.- avec un montant total à amortir de CHF 2'430.-.

Les dépenses ont reculé légèrement, passant de CHF 20'485.- à CHF 18'142.-.

Pour conclure, ce qu'il faut retenir c'est que nous avons maîtrisé les dépenses, avec peu de variation et un contrôle optimal des finances.

Mis à part les frais informatiques (avec la refonte de notre site internet) et les frais administratifs (avec un surplus de quelques CHF 300.-, tous les autres postes ont présenté une baisse.

Chers membres, le rapport du caissier est terminé. Je reste à disposition si vous avez des questions.

La discussion sur le rapport du caissier est ouverte.

Pas de question, la parole est close.

**Groupement des Commerçants
& Artisans de St-Légier**

	<u>BILAN AU</u>	<u>31.12.2022</u>	<u>31.12.2021</u>
<u>ACTIF</u>			
Caisse		346,80	71,80
PostFinance	CH 22 0900 0000 1800 4513 6	34 820,48	34 682,33
Raiffeisen	CH 80 8080 8002 3207 1939 6	11 897,99	11 895,02
Produits à recevoir		382,65	50,00
Parts sociales	Espace des Pléiades	2 430,00	2 780,00
		<hr/>	<hr/>
		49 877,92	49 479,15
		<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>
<u>PASSIF</u>			
Factures à payer		24 108,20	28 690,40
Produits reçus d'avance		3 100,00	1 600,00
		<hr/>	<hr/>
		27 208,20	30 290,40
		<hr/>	<hr/>
Fortune au 1er janvier		19 188,75	45 853,66
Aide aux restaurateurs		-	./ 10 000,00
Bénéfice net de l'exercice		3 480,97	-
Perte nette de l'exercice		-	./ 16 664,91
		<hr/>	<hr/>
Fortune au 31 décembre		22 669,72	19 188,75
		<hr/>	<hr/>
		49 877,92	49 479,15
		<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>

**Groupement des Commerçants
& Artisans de St-Légier**

		<u>2022</u>	<u>2021</u>
<u>COMPTE D'EXPLOITATION</u>			
<u>RECETTES</u>			
Cotisations	Finance d'entrée	11 950,00	-
	Membres honoraires	150,00	-
Publicité	CommUneInfo	8 700,00	2 720,00
	Panneaux	820,00	1 090,00
Intérêts	c/c Raiffeisen	2,97	10,39
Hors exercice		-	-
Aide aux restaurateurs	Recettes	-	32 023,50
	Dépenses	-	./. 32 023,50
TOTAL RECETTES		21 622,97	3 820,39
<u>DEPENSES</u>			
Participation	Journal CommUneInfo	8 700,00	1 370,00
Assurances		202,65	202,65
Frais administratifs & défraiements		2 290,00	1 986,00
Frais postaux		200,50	232,00
Frais informatique + site		1 682,40	308,85
Frais de comités		1 089,25	1 323,65
Frais Assemblée Générale		3 307,00	3 426,45
Frais divers		320,20	705,85
Frais panneaux publicitaires		-	-
Amortissement part sociale	(10 ans)	350,00	350,00
Frais 40e anniversaire		-	10 579,85
TOTAL DEPENSES		18 142,00	20 485,30
<i>Total recettes</i>		21 622,97	3 820,39
<i>Total dépenses</i>		./. 18 142,00	./. 20 485,30
Bénéfice net		3 480,97	-
Perte nette		-	./. 16 664,91

5) Rapport des vérificateurs des comptes

La parole est laissée à Madame Carole Rimlinger, membre, qui lit le rapport.



G C A ST-LEGIER

RAPPORT DES VERIFICATEURS

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le mercredi 22 mars 2023, en qualité d'organe de révision, nous avons vérifié la comptabilité du GCA pour l'exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

Un pointage des écritures de caisse, poste et banque nous ont permis de contrôler la tenue correcte et exacte des comptes du groupement.

Le résultat de l'exercice présente un excédent de recettes de CHF 3'480.97 avec un capital au 31.12.2022 de CHF 22'669.72.

De ce fait, nous vous recommandons d'approuver les comptes annuels tels que présentés, donnant ainsi décharge au comité et à la responsable de la tenue de la comptabilité.

Saint-Légier, le 22 mars 2023

Roland HALDIMANN

Carole RIMLINGER

Vérification des comptes effectuées le 21.03.2023

Discussion ouverte – Aucune question des membres

6) Adoption des rapports et décharge au comité

Mesdames et Messieurs les membres sont invités à accepter les rapports et se manifester en levant la main.

Avis contraire : 0

Abstention : 0

Les rapports sont acceptés à l'unanimité

Le président remercie le caissier Monsieur Danilo Pires ainsi que les vérificateurs Madame Rimlinger et Monsieur Haldimann.

7) Fixation des cotisations annuelles pour 2024

Cotisation au choix pour les membres actifs.

a) Cotisation annuelle actifs de CHF 100.-

OU

b) Cotisation annuelle actifs de CHF 300.-

Comprenant la cotisation annuelle et 3 annonces de uniquement 1/8 ème de page dans le journal intercommunal COMMune Info.

(Ce paquet proposé représente un montant de CHF 325.-)

Le cadeau de CHF 25.- sera un manque de rentrée pour le GCA.

(300.- = 3x 75.- (225.-) + cotisation 75.-)

c) Cotisation de membres honoraires de CHF 50.-

La discussion sur les propositions est ouverte

Le président invite Mesdames et Messieurs les membres qui acceptent les cotisations de membres actifs et honoraires pour 2024 tels que présentés de le manifester en levant la main.

Avis contraire : 0

Abstention : 0

La cotisation de membres actifs et honoraires pour 2024 est acceptée à l'unanimité.

8) Elections et démissions

Elections et démissions : selon **art 10** des statuts (5 membres au moins nommés pour un an et rééligibles). + bulletin secret si le dixième des membres présents le demande.

A) Comité

Les membres actuels du comité, Mesdames Manuela De Bernardi, Aurélie Favez et Marianne Jaquet et Monsieur Danilo Pires et votre serviteur restent à disposition pour une année supplémentaire.

La discussion est ouverte

- a) Y a-t-il un-e ou membre intéressé.e - non
- b) Sur la proposition.

Le président invite Mesdames et Messieurs les membres qui acceptent la proposition du comité tel que présenté pour la prochaine année de le manifester en levant la main.

Avis contraire : 0

Abstention : 0

Les membres du comité sont élus par applaudissement.

B) Elections du président :

Le président vous informe qu'il est à disposition de l'assemblée pour une année complémentaire.

La discussion est ouverte

Y a-t-il d'autres propositions - Non

Le président invite Mesdames et Messieurs les membres qui acceptent la proposition effectuée pour la prochaine année telle que présenté de le manifester en levant la main.

Avis contraire : 0

Abstention : 0

La proposition est acceptée par applaudissements.

9) Désignation des vérificateurs des comptes pour 2023

Madame Carole Rimlinger en tant que première membre termine son mandat Monsieur Haldimann 2^{ème} membre passe 1^{ère} membre.

Monsieur Corthésy suppléant passe 2^{ème} membre.

Il faut nommer une ou un suppléant-e.

1^{er} membre : Monsieur Haldimann

2^e membre : Monsieur Corthésy

Suppléant : Monsieur Philippe Ducraux

Le président invite Mesdames et Messieurs les membres qui acceptent la composition des vérifications des comptes pour la prochaine année telle que présentée de le manifester en levant la main.

La proposition est acceptée par applaudissements.

10) Information sur l'étude du sondage pour l'élaboration d'une fusion des groupements des commerçants et artisans de Blonay « GCAB » et St-Légier « GCAS »

Lors de la dernière assemblée sur proposition de votre comité, vous nous avez donné votre accord pour l'élaboration d'un sondage, afin que vous puissiez vous exprimer sur une éventuelle de fusion des groupements ou non.

Cette proposition a également été approuvée par l'assemblée générale du GCAB.

Nous avons donc, dans un premier temps, pris du recul, afin de sentir au sein de nos groupements d'éventuels changements suite à l'officialisation de la fusion politique.

Nous avons tenté d'élaborer à l'interne de nos comités un questionnaire pour le sondage, nous avons échangé sur nos propositions et nous nous sommes rendus compte que pour l'effectuer, il serait plus judicieux de se faire aider. Nous avons alors décidé de donner le mandat à l'entreprise DT Consult qui est externe de notre commune et qui connaît très bien le fonctionnement et les structures du GCAB & GCAS. Ceci afin que nous puissions vous faire parvenir le questionnaire avec votre retour dans le courant de l'été.

La discussion est ouverte

La parole n'est pas demandée.

12) Propositions individuelles et divers.

Vous dire également que vous allez recevoir ces prochains jours une invitation par la commune de Blonay-St-Légier, en collaboration avec les comités du GCAB & GCAS pour une visite du château

d'Hauteville suivie d'une présentation par la Promove et les autorités de notre commune sur le système de gestion des zones d'activités, soit les projets de la Veyre. Cette visite sera suivie d'un

cocktail dînatoire, afin de renforcer notre réseautage, afin de promouvoir nos activités pour agir dans la proximité du savoir local.

Vous aurez le loisir de vous inscrire pour la visite, pour la présentation ou pour l'ensemble. J'attire votre attention que le nombre sera limité pour la visite sur le critère premier inscrit, premier servi.

Pas d'autres questions.

Divers :

Monsieur le syndic Alain Bovay prend la parole et remercie l'assemblée et le président du GCAS. Il dit avoir pris acte des remarques prononcées par le président envers la commune. Il souligne que Blonay St-Légier a maintenant la taille d'une ville avec 12'300 habitants mais l'esprit villageois est resté, et que le journal en est la preuve, étant un journal communal et plus intercommunal.

Notre ville est attractive sur le plan économique, citant le premier événement positif qui est le projet de la Veyre Derrey. Le passage du projet auprès du conseil communal n'a pas été simple, mais a passé grâce au soutien des entreprises intéressées, notamment des entreprises locales qui siègent déjà sur le secteur de la Veyre et le concours de la municipalité de Vevey. Ce parcours semé d'embûches au niveau fédéral a été compliqué, mais le dossier est actuellement entre les mains du Département et il faut espérer une réponse rapide et positive, car cela fait déjà 11 ans que le projet a démarré avec des soucis, notamment avec la DGMR. Cela représente 500 à 600 postes de travail qui sont en jeu.

Le deuxième événement est la Chiésaz Centre, avec le restaurant, entrepreneur local qui gère également la buvette des Mossettes. La Chiésaz Centre, c'est 10 ans d'accompagnement par la municipalité. Le premier projet proposé était prévu à côté de la maison communale de St-Légier, refusé par la propriétaire du terrain. Par la suite, un contact a pu être établi entre la propriétaire de ce terrain où siège la Coop actuellement et la Coop pour relancer le projet. La municipalité est heureuse de l'aboutissement de ce projet qui était également une attente de la population. Une soirée participative a été organisée dans le cadre de l'agenda 21 où la population a pu s'exprimer.

Le troisième événement pour la commune sera l'inauguration du Château d'Hauteville avec les portes ouvertes prévues les 8 et 9 juillet. Le château d'Hauteville, c'est 30 mois de travaux colossaux et plus de 100 millions d'investissement entre l'acquisition et les travaux qui ont suivis. Dernièrement, le Pepperdine a trouvé des sponsors nécessaires (aux Etats Unis, c'est avec des sponsors que les universités privées acquièrent de l'argent, et avec des dons de la part d'anciens universitaires de chez eux). Un don a également été reçu pour remettre en état la maison du jardinier, dont les travaux vont commencer prochainement. Les étudiants arriveront vers la fin août. Ils resteront entre 3 et 6 mois sur le site, effectuant

un tournus avec d'autres étudiants des Etats-Unis. Ils ne seront pas motorisés, cela fait partie du concept de cet école.

Blonay St-Légier est une commune dynamique avec 4'500 emplois que l'on peut additionner avec Blonay, pour 5'000 ménages. Ce qui est assez rare. On compte 700 établissements qui jouent un rôle prépondérant sur la Riviera. Blonay St-Légier, c'est aussi 32 Km² (1 Km² carré de moins que Montreux). Le but est de rappeler notre importance sur la riviera. Un tiers du territoire est constructible, les deux autres tiers sont des pâturages, des forêts et des zones agricoles. C'est ce dernier tiers qui préoccupe le plus la commune, car il règne un sentiment de constructions accélérées qui pose problème non seulement au niveau de la mobilité, mais aussi de la densité. C'est une possibilité qui a été offerte en 1976 à Blonay, en 1983 à St-Légier, de pouvoir mettre des terrains à disposition pour construire. Il était prévu en 2020 d'atteindre 10'000 habitants à St-Légier. Heureusement la commune était à 6'000 et quelques, toujours est-il que ces terrains sont toujours constructibles. La pression est forte car Montreux ne peut presque plus construire et une bonne partie de la ville de Vevey est également en zone réservée. Les zones constructibles attirent donc les intérêts dans le domaine de la construction pour avoir du travail. Les défis sont nombreux avec les nouveaux plans d'affectation dans lesquels la population est invitée à participer, c'est aussi son avenir. Le tissage des transports publics va être étudié.

Concernant la passerelle, le lancement d'un projet avec la ville de Vevey a débuté pour créer une voie verte, depuis le Modern Times pour rejoindre Vevey à pied ou à vélo, en-dehors de la circulation routière. Le canton participe à ce projet.

Au sujet des enseignes, le sujet a été mis en « standby », car la commune va profiter du projet de la Veyre Derrey, pour revoir complètement la signalétique avec des professionnels dans ce domaine. En procédant de cette manière, le canton aidera au financement de cette signalétique.

Concernant la parution des 6 numéros du journal communal au lieu des 7 numéros : c'est une décision de la municipalité, discutée avec l'ancien rédacteur en chef et à l'occasion de la recherche de la personne qui reprendra les rênes et qui a été trouvée. Monsieur Le Syndic remercie et salue Madame Nerini, présente à l'assemblée. Le journal est un grand investissement pour la commune et les coûts augmentent. Restreindre le nombre de journaux permet « de souffler » entre les parutions. Cela n'empêche pas qu'un jour, le nombre de numéros reprennent à 7 numéros par an, lorsqu'il sera sûr de pouvoir tenir ce rythme à nouveau. La municipalité est consciente qu'il faut caler les parutions avec l'activité locale. Concernant ce qui est apolitique, il ne s'agit pas d'un journal de propagande politique, mais malgré tout, il y a quand-même des informations politiques. La municipalité et le conseil communal ne pourrait pas financer un journal « que » économique. Automatiquement, la politique fait partie de la vie associative d'une commune.

Pour l'éclairage, Monsieur le syndic passe la parole à Monsieur Nicolet.

Monsieur Nicolet reprend la parole au sujet des éclairages. Il y eu pas mal de contact avec Monsieur Marti à ce sujet. En décembre 2022, la municipalité a été beaucoup sollicitée par les autorités fédérales et cantonales, afin de prendre des mesures pour aller dans le sens des économies d'énergie. L'une de ces économies était l'extinction des lumières partout où il était possible, il fallait éteindre de 23h à 5h du matin (en prenant compte de l'aspect sécurité routière bien entendu). Cependant, les installations électriques du village sont des branchements par secteur, et cela pose problème, car en éteignant 1 lampadaire, cela éteint les 6 suivants... Un grand projet est en cours pour améliorer ce problème, pénurie d'électricité ou pas, il est possible de faire mieux. En matière pollution lumineuse, il est possible de réduire ou éteindre la nuit, une proposition va être faite au conseil communal. Au niveau des décors, la première mesure était que les décors soient également éteints dès 23h pour éventuellement être rallumés le matin, ou pas. Ensuite, par exemple, le GCAB à Blonay, voyant la situation au niveau économie, a décidé de ne pas mettre de décors lumineux dans/devant les vitrines des commerçants. La majorité d'entre eux a renoncé à ces décors lumineux. La commune a choisi la « formule 50% », c'est-à-dire d'activer un décor sur deux. Ceci, sans toucher aux décors des arbres (décors en led, moins énergivores). La traversée de St-Légier : cette route a beaucoup changé, et il y a des nouveaux lampadaires, moins hauts, plus discrets, afin de ne pas diffuser de la lumière sur les maisons voisines. Ce qui a sans doute été sous-estimé, c'est qu'il n'est plus possible de suspendre des décors sur ces lampadaires qui sont maintenant trop petits. Au-dessus de ces derniers, pas possible non plus, car les décors seraient trop encombrants. En résumé : la commune n'a pas assez de décors au bon gabarit. Signal positif : la commune est déjà au travail pour trouver un concept adapté pour les décors de Noël. Quand il y a des fêtes dans le village, il faut trouver des points d'ancrage pour fixer des oriflammes, par exemples avec les armoiries du village.

Monsieur Eric Rochat prend la parole disant qu'il a manqué un éclairage à la hauteur d'un passage piéton et qu'au niveau de la sécurité, c'est dangereux. Réponse de Monsieur Nicolet : il s'agissait d'une panne accidentelle, car il est interdit de ne pas illuminer les passages piétons. Il y a un vaste projet d'éclairage du village qui est en cours. Monsieur Le Syndic ajoute qu'un nouveau concept d'éclairage est possible, un préavis est en cours, mais l'investissement est très important.

Pas d'autres questions.

La séance est levée à 19h45

Le président annonce la suite récréative de la soirée :

Je vous ai parlé du château d'Hauteville, ce qui me permet de vous présenter Madame Fanny Pilet qui, avec son entreprise, a participé à la restauration du château d'Hauteville, tout comme nos entreprises locales Atelier Volet, Joss Paysagiste, Grisoni Carrelage et la menuiserie Philippe Ducaux.

Madame Fanny Pilet est indépendante depuis 2012. Et elle est la directrice de la société Sinopie Sàrl à Vevey.

Elle est conservatrice-restauratrice d'art, et investigatrice.

Fanny Pilet a entamé des études d'histoire de l'art à la faculté des Lettres de Lausanne, puis dès 1996, elle se réoriente et effectue une formation de conservatrice-restauratrice, tout en suivant les cours d'histoire de l'art à l'université de Lausanne en auditrice. En 1999, elle s'initie également à la restauration de peinture sur chevalet. Son intérêt professionnel la dirige vers les sondages et investigations sur tout type d'architecture avec un intérêt particulier pour l'architecture du XXe siècle.

Elle va nous parler et présenter un petit aperçu des réalisations et techniques qu'elle a effectués.

La secrétaire :
Aurélié Favez

